128 mai 2013

REVUE TRIMESTRIELLE DU SI.EN - UNSA ÉDUCATION

L'inspection

RÉALITÉS & PROSPECTIVE

La refondation de l'École ne se fera pas sans une refondation de l'encadrement

NOTRE **MÉTIER** | 5

Le DASEN : super IEN, animateur départemental ou chef de service ?

LE **DOSSIER** | 10

Droit d'inventaire : la fabrique de l'élite

VIE **SYNDICALE** | 15

Le Congrès du SI.EN le 1er et 2 octobre 2013

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

UNSA éducation

CPPAP N° 0516 S 07856

DELAGRAVE

L'éditeur au cœur de la réforme STMG

Nouveautés 2013

De nouveaux manuels et pochettes pour réussir le Bac !

PACK ENSEIGNANT DELAGRAVE

Les 3 outils en accès simple et gratuit !

Si simple, si efficace !

1. Sur www.packenseignant.fr, je saisis la clé d'activation suivante : **ci-dessous**
2. J'accède aux 3 outils.

* Le PACK enseignant est uniquement disponible en France métropolitaine DOM et AEFE

Clé d'activation 912727

Clé d'activation 057962

Clé d'activation 578727

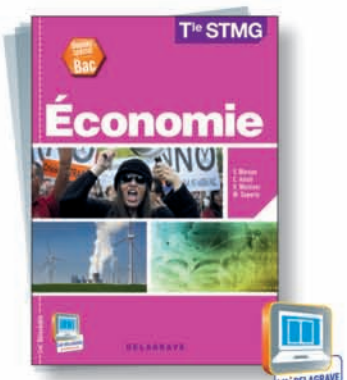

Clé d'activation 306057

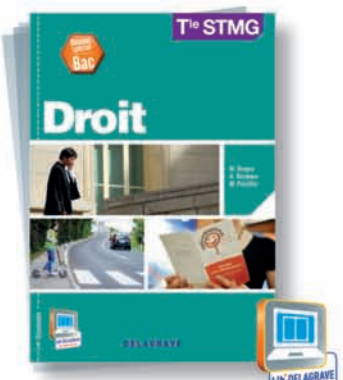

Clé d'activation 012883

Clé d'activation 773023

Clé d'activation 208302

Clé d'activation 447047

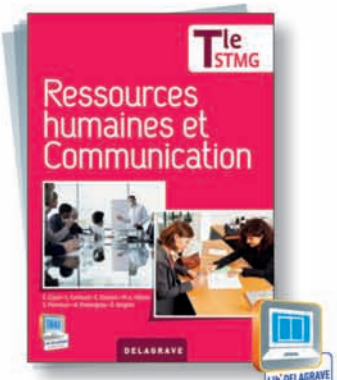

Clé d'activation 397513

SOMMAIRE 128

ÉDITORIAL | 3

Le SI.EN-UNSA luttera pour que soit refondé l'encadrement du système éducatif

NOTRE MÉTIER | 5

Le DASEN : super IEN, animateur départemental ou chef de service ? | 5

LE DOSSIER | 6

La baisse du niveau scolaire | 6

Devoir d'inventaire : la fabrique de l'élite | 10

L'IEN et l'intercommunalité | 12

VIE SYNDICALE | 14

Pour que nous soyons plus nombreux à avoir « Envie d'agir » ! | 14

Le Congrès 2013 | 15
1er et 2 octobre 2013 à Paris

Académie de Lille | 16

Académie de Nantes | 18

SE SOUVENIR | 19

Hommage à notre collègue Francis Dupuit

Directeur de la publication : **Patrick Roumagnac**
Directeur de la rédaction : **Michel Volckcrick**
Photo couverture © **Patrick Roumagnac**
Réalisation : Yellowstone - design.fr
Impression : **Compédit Beauregard**

CCPAP : **0516 S 07856**
ISSN : 1251-2028

4 numéros + numéro spécial
« l'Inspection, Réalités & Prospective - Annuaire des corps d'inspection de l'Éducation nationale »
Prix du numéro : 7,50 €
Prix du dossier spécial : 15 €
Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

SI.EN-UNSA Education
23, rue Lalande
75014 PARIS
Tel : 01 43 22 68 19
Fax : 01 43 22 88 92

Le SI.EN-UNSA Éducation luttera pour que soit refondé l'encadrement du système éducatif

Nous avons si longtemps déploré ne pas être écoutés au niveau du ministère de l'Éducation nationale qu'il serait regrettable de ne pas nous réjouir d'avoir enfin des interlocuteurs attentifs et manifestement soucieux de répondre à nos attentes… mais lentement… trop lentement !

Pourtant, force est de constater que les inspecteurs ont été largement mobilisés cette année pour accompagner les mesures s'inscrivant dans la perspective de la refondation de l'Ecole. Ce vaste projet se décline aujourd'hui dans des actions dont l'impact, à terme, reste difficilement prévisible, tandis que la charge de travail générée devient de plus en plus difficile à assumer.

Certes, nous ne rechignons guère à nous engager dans l'action dès lors que celle-ci fait sens pour les enseignants et leurs élèves. Aujourd'hui, le problème vient du manque de lisibilité des mesures mises en œuvre. Face à l'apparent flottement au niveau du ministère, nous voyons refleurir de vieilles et mauvaises habitudes locales : la technocratie reprend trop souvent le pas sur l'ambition de mieux faire réussir tous les élèves et le pilotage se confond avec l'application mécaniste de procédures plus comptables que politiques.

Dans une situation paradoxale où l'Éducation est reconnue comme une priorité pour la Nation, sans qu'on en tire réellement les conséquences, les inspecteurs se retrouvent souvent pris entre le marteau et l'enclume. Il nous semble, à ce jour, qu'une étape fait cruellement défaut dans le projet ministériel : la refondation de l'encadrement ne sera pas une conséquence de celle de l'École mais la prémisse indispensable à cette refondation de l'École.

Le poids des traditions et des hiérarchies implicites constitue un frein redoutable qu'il nous faudra lever si nous voulons répondre à l'ambitieux projet d'un système éducatif plus juste et plus efficace. Il nous faut renoncer aux formules incantatoires pour mettre en œuvre une réforme, en profondeur, des procédures d'évaluation et d'accompagnement des équipes pédagogiques. Construire de nouvelles relations en rejetant aussi bien le technicisme réducteur que la pseudo-bienveillance qui apparaît trop souvent comme une alternative crédible à l'autorité, quand elle n'est qu'une expression démagogique de l'incapacité à concevoir une réelle évolution des relations professionnelles.

Disons-le tout net, les premiers échanges que nous avons menés avec la DGRH sont en deçà de nos attentes. La bonne volonté est patente chez nos interlocuteurs, pourtant elle ne suffira pas et les inspecteurs ne veulent plus être payés de mots. Ce n'est pas d'une réforme dont l'encadrement a besoin mais d'une vraie refondation, basée sur une remise en cause de pratiques anciennes qui n'ont finalement fait que la preuve de leur inefficacité à répondre aux besoins actuels des jeunes. Les marges de progression sont faibles dans un système social contraint où le doute systématique obère toute tentative de remise en question sérieuse des modes de pilotage de l'action éducative. Les conflits de pouvoir et d'autorité font perdre de vue la capacité des acteurs à œuvrer de concert pour améliorer les résultats du Service public d'Éducation.

Face à ces doutes et à ces tristes constats, le **SI.EN-UNSA** refuse de baisser les bras ou d'attendre des jours meilleurs, comme d'autres attendent le miracle économique. Avec la modestie et le réalisme auxquels doit nous ramener la prise de conscience de la goutte d'eau que nous représentons au sein du système social, mais aussi avec la fierté qui est la nôtre de porter les aspirations d'inspecteurs qui, au quotidien, paient de leur personne pour aider les équipes éducatives dans leur difficile combat, avec encore la ténacité héritée de ceux qui ont fondé un syndicat reconnu pour son engagement et non une structure corporatiste repliée sur d'étroites ambitions, le **SI.EN-UNSA** luttera pour que soit refondé l'encadrement afin de refonder l'École.

C'est à cette vaste réflexion que notre organisation invite aujourd'hui ses syndiqués, dans le cadre de la préparation de notre congrès qui se tiendra à Paris, en octobre.

Patrick Roumagnac
Secrétaire général du **SI.EN-UNSA Éducation**

REPÈRES AGENDA

JANVIER

8
Conseil supérieur de l'Éducation
Examen du projet de décret relatif à l'aménagement du temps scolaire
> (P. ROUMAGNAC)

11
Réunion de la section académique de Dijon
> (P. ROUMAGNAC - J. COURTAIS)

16
UNSA Éducation / Commission nationale Trésorerie
> (M. LEVEQUE)

17
MEN - Rencontre avec B. LEJEUNE, directeur adjoint du cabinet
> (P. ROUMAGNAC – F. BOUGAULT – F. MONTUELLE)

18
Vichy - Congrès de l'ANCP
> (P. ROUMAGNAC)

19
Réunion du bureau académique de la section Orléans-Tours
> (P. ROUMAGNAC)

23
Bureau national de la FGR-FP
> (D.GAUCHON)

24
Rencontre avec Emeric BREHIER, Secrétaire national secteur Éducation au PS
Rencontre avec 2 représentants du GDID
Assemblée nationale - Commission des affaires culturelles et de l'Education / Audition commune SI.EN/SNPI *FSU* à l'invitation de Yves DURAND, rapporteur du projet de loi d'orientation
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT – F. MONTUELLE)

30
Réunion de la section académique de Créteil
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

31
MEN - Rencontre commune SI.EN/SNPI *FSU* avec M. J.-P. DELAHAYE, DGESCO, sur les rythmes scolaires
> (P. ROUMAGNAC – F. MONTUELLE)

FÉVRIER

6
Conseil supérieur de l'Éducation
Section permanente
> (F. BOUGAULT)

7
Conseil supérieur de l'Éducation
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

8
Paris - réunion nationale des IEN CCPD
Université Panthéon Assas

15
SI.EN - Bureau national

19
Comité Technique Ministériel
> (P. ROUMAGNAC)

20
MEN - Audience commune SI.EN et A & I auprès de Bernard LEJEUNE, directeur adjoint du Cabinet
> (F. BOUGAULT)

21
Conseil supérieur de l'Éducation
> (P. ROUMAGNAC)

26
Rencontre avec l'Inspection Générale sur l'évaluation des enseignants
> **SI.EN** (F. BOUGAULT - F. MONTUELLE)
> **UNSA Éducation** (L. BENTZ)

MARS

7
MEN / DGRH : groupe de travail sur l'Agenda social
(P. ROUMAGNAC – F. BOUGAULT – M. CHERFI)

13
Réunion de la section académique de Nantes
> (P. ROUMAGNAC – C. RAUX – B. ACHDDOU)

20
Groupe de travail réunissant près de 20 syndicats et associations sur l'aide aux élèves en grande difficulté
(P. ROUMAGNAC – M. VOLCKCRICK)
Sénat - Commission de la Culture et de l'Education Audition du SI.EN par M^me^ CARTRON, rapporteure pour l'examen du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
> (P. ROUMAGNAC – F. BOUGAULT M. VOLCKCRICK – G. PEQUIGNOT)

21
Conseil supérieur de l'Éducation
> (P. ROUMAGNAC - F. BOUGAULT)

AVRIL

3 > 5
Marseille - Congrès du SE-UNSA
> (F. MONTUELLE)

8
UNSA Éducation / Éxécutif national
> (P. ROUMAGNAC)

9
Rencontre avec le GIDG
> (P. ROUMAGNAC - F. MONTUELLE)
Réunion des syndicats affiliés FGR-FP > (D. GAUCHON)

11
Réunion de la section académique de Strasbourg
> (P. ROUMAGNAC – G. KIRCHMEYER)

12
Rencontre avec l'Inspection générale, M. Philippe CLAUS, Doyen du groupe Enseignement primaire
> (P. ROUMAGNAC)

18
MEN - Commission disciplinaire
> (P. ROUMAGNAC – S. MARCEAU M. CHERFI – V. COTTON)

22
MEN / DGRH : groupe de travail sur l'Agenda social
> (P. ROUMAGNAC – F. BOUGAULT F. MONTUELLE – G. PEQUIGNOT)

MAI

2
CAPN / Mutation des I.E.N
> (P. ROUMAGNAC – F. BOUGAULT – M. CHERFI S. MARCEAU – V. COTTON)

22 - 23
SI.EN - Bureau national

Le DASEN : super IEN, animateur départemental ou chef de service ?

La suppression des DSDEN … et la création des DASEN s'est opérée début 2012 dans le sillage de la « nouvelle » gouvernance, celle qui consistait à installer les verrous d'une politique autoritariste et cassante.

Toute la question est de savoir aujourd'hui si la « nouvelle » gouvernance reste ce qu'elle est ou si elle doit être promise au rang d'« ancienne » gouvernance ! En tout état de cause, un retour en arrière avec le rétablissement des DSDEN est bien peu probable.

Dans un article(*) du 31 janvier 2012 *(Médiapart)*, Jean-Pierre Véran analysait la création des DASEN, telle qu'elle apparaissait dans le REME (Répertoire des métiers de l'Éducation), à la suite du décret remplaçant les IA-DSDEN par des DASEN. Ces fonctions, définies comme celles du « *management, pilotage et contrôle […] correspondent parmi d'autres (chef de service en administration centrale, secrétaire général d'académie) au métier générique de cadre dirigeant* ». Rien de moins.

Quant aux IEN 1er et 2nd degré, IO, IPR, dans un décrochage qui les écarte par défaut des fonctions de pilotage et d'impulsion, ils ne sont référencés que comme cadres intermédiaires chargés de la mise en œuvre. Une dichotomie qui ne s'affranchit pas pour autant des contradictions puisque, dans le même REME, les IEN territoriaux du 1er degré « *contribuent au pilotage du système éducatif* », « *contribuent au management des personnels* », spécificités propres aux fonctions de « *cadre dirigeant* ». Que faut-il penser de ce clivage ?

Troquer une étiquette départementale de DSDEN contre une étiquette académique de DASEN pouvait donc ressembler à une promotion. Promotion de façade ou marché de dupes quand, en contrepartie, on doit réduire la voilure, limiter ses prérogatives en abandonnant une partie significative du domaine de compétences, en particulier sur le 2nd degré, rendre son logement de fonction et payer son loyer, changer de voiture de fonction pour une plus modeste, bientôt peut-être conduire soi-même une voiture de service « *académique* » … comme tout le monde, économies obligent.

La grande majorité des ex-services départementaux est maintenant concentrée et rationnalisée dans les rectorats et en gestion locale, il ne reste guère plus que les moyens et le personnel du premier degré, champ privilégié des IEN CCPD. Pour combien de temps ?

Quand il n'en charge pas son adjoint, le DASEN continue à viser les rapports d'inspection des PE. Certes, il continue ès qualités à proposer au recteur une répartition des moyens, à donner un avis - éclairé - sur l'attribution de la PFR et sur celle des palmes académiques, il siège en CAPA, préside les commissions départementales, on en oublie probablement un peu.

Mais en marge de l'impulsion pédagogique confiée aux IEN par le Recteur, en relais des orientations nationales diffusées largement par d'autres voies, le DASEN peut-il aujourd'hui faire écho au travail et à la réflexion conduits en collège académique des IEN ?

Le DASEN ne serait–il donc plus qu'une forme de super IEN ? Combien de temps réussira-t-il à sauver la face, à préserver son image et son aura, quitte, ici ou là, à malmener « ses » IEN pour s'illusionner sur son « pouvoir » ?

Entre le champ d'activités du DASEN et celui de son IEN adjoint, la séparation semble s'estomper de manière inversement proportionnelle à la taille du département. Faire et refaire, vérifier, ressasser, c'est travailler sans doute, mais est-ce avancer ?

Pour les IEN de terrain derrière lesquels on repasse et on ressasse, c'est soit implicitement afficher une perte de confiance, soit avouer maladroitement qu'on a maintenant le temps de faire des choses qu'on ne faisait pas auparavant. A l'heure des bureaux numériques et de la communication croisée, entre le canal hiérarchique interne et la diffusion grand public, quand les avant-projets, avant-décrets, avant-circulaires anticipent largement sur la mobilisation du terrain, que reste-t-il du message spécifique du DASEN, en conseil d'IEN, alors que, si les IEN CCPD sont capables de mutualiser leurs pratiques et d'harmoniser leurs stratégies territoriales en collège académique sous l'impulsion du doyen, l'un des leurs, ils doivent pouvoir y parvenir aussi à l'échelle réduite d'un département, voire du bassin de formation ou du bassin d'emplois dans une continuité qui pose le projet professionnel de l'élève en objectif, et son insertion en ligne de mire.

Jusqu'ici le métier de DSDEN constituait pour les IEN une perspective d'évolution de carrière, à condition d'en passer par le verrou du concours d'accès au corps des IA-IPR.

Le grand corps d'encadrement pédagogique vise à redéfinir les missions des uns et des autres, à intégrer le niveau de charges et de responsabilités propres à chacun des niveaux d'action fonctionnelle de l'encadrement. Pour les chefs d'établissement, le métier est clairement dessiné ; pour les Inspecteurs pédagogiques du 1er et du 2nd degré, la tâche et les enjeux sont explicites.

Le Recteur pose des orientations académiques et le projet s'opérationnalise à travers les collèges d'inspecteurs. Si, dans l'esprit du REME actuel, on pose comme postulat que l'encadrement pédagogique se différencie de l'encadrement administratif, ne faut-il pas clarifier le champ d'action du DASEN, préciser en quoi sa mission relève plus de l'encadrement pédagogique que de l'encadrement administratif, ou l'inverse ?

Ceux qui travaillent « sous son autorité », l'IEN adjoint et ses collègues CCPD, n'y verront que plus clair.

(*) http://blogs.mediapart.fr/blog/jean-pierre-veran/310112/la-division-du-travail-d-encadrement-quel-avenir-pour-l-inspection

La baisse du niveau scolaire

Dans un article paru dans *Le Monde* du 20 février 2013, Antoine Prost, célèbre historien de l'éducation, dénonce la baisse de niveau de notre système éducatif. Intitulé « *Le niveau scolaire baisse, cette fois-ci c'est vrai !* » il écrit « *On a tellement dénoncé la baisse du niveau, alors qu'il montait, comme le montraient les évaluations faites à la veille du service militaire, lors des "trois jours", qu'aujourd'hui l'opinion ne s'alarme guère, alors qu'il baisse pour de bon. Il faut pourtant sonner le tocsin. Tous les indicateurs sont au rouge. Dans les fameuses enquêtes PISA [qui mesurent les compétences des élèves de 15 ans], la France est passée entre 2000 et 2009, pour la compréhension de l'écrit, du 10e rang sur 27 pays au 17e sur 33.* »

Si l'argument est imprécis tant pour ce qui relève de la compréhension de l'écrit que des mathématiques et des sciences, l'analyse de PISA montre qu'assurément les résultats des élèves français stagnent et surtout que les écarts entre les résultats des bons élèves et ceux des élèves faibles sont grands et que l'influence du milieu socio-économique est particulièrement importante. Il faut toutefois noter que ces différences et ces écarts ne sont pas statistiquement significatifs par rapport aux moyennes des pays de l'OCDE.

Autres arguments avancés par Antoine Prost : « *Voici une autre enquête internationale qui, elle, fait référence aux programmes scolaires (Pirls). Elle porte sur les compétences en lecture après quatre années d'école obligatoire, donc à la fin du CM1. En 2006, sur 21 pays européens, la France se place entre le 14ème et le 19ème rang selon les types de texte et les compétences évaluées. Les enquêtes nationales vont dans le même sens. Le ministère a publié une synthèse des évaluations du niveau en CM2 de 1987 à 2007* [cf. Note d'information 08-38]. *Si le niveau est resté stable de 1987 à 1997, il a en revanche nettement baissé entre 1997 et 2007. Le niveau en lecture qui était celui des 10 % les plus faibles en 1997 est, dix ans plus tard, celui de 21 % des élèves.* » (…) « *La baisse se constate quelles que soient les compétences. A la même dictée, 46 % des élèves faisaient plus de 15 fautes en 2007, contre 21 % en 1997* » (...) « *Le dernier numéro (décembre 2012) d'*Éducation et Formations, *la revue de la direction de l'évaluation du ministère, présente une étude sur le niveau en lecture en 1997 et 2007 : la proportion d'élèves en difficulté est passée de 14,9 % à 19 %, soit une augmentation d'un tiers.* »

Et notre historien d'ajouter qu'« *il est urgent de réfléchir aux moyens d'enrayer cette régression. Les résultats convergents et accablants qui viennent d'être cités sont tous antérieurs à la semaine de quatre jours. (…) Le projet de Vincent Peillon donne opportunément la priorité au primaire, mais aucun ministre n'a de prise directe sur ce qui se fait dans les classes. C'est aux professeurs des écoles et à leurs inspecteurs qu'il revient d'y réfléchir collectivement. Et le temps presse : nous avons un vrai problème de pédagogie qui ne se résoudra pas en un jour.* »

Tout cela est juste, mais à qui la faute ? À tout le monde …

Aux ministres successifs qui, depuis des décennies, n'ont de cesse de marquer leur passage par une réforme, une orientation prioritaire qui ne durera que le temps de leur présence au ministère, c'est-à-dire bien peu, et avec tous les aléas d'un ministre à l'autre soumis aux influences et lobbies multiples. Quelques exemples parmi d'autres : l'enseignement des sciences initié par Georges Charpak avec « la main à la pâte » ; celui des langues aux rebondissements incessants depuis les cassettes de « *l'anglais (l'allemand - l'espagnol…) sans frontières* », l'initiation aux langues, la priorité à l'anglais, la variété extrême avec les langues régionales, tout cela sous le regard inquisiteur et critique des spécialistes en tous genres et de la Société des Agrégés qui aboutit aujourd'hui à une pratique dans le premier degré identique à celle - totalement inefficace - du second degré ; l'apprentissage de la lecture et la fameuse (fumeuse) méthode syllabique imposée par le ministre Gilles de Robien, alors que tout le monde sait que le problème de la lecture relève plus de la compréhension que de la combinaison consonne-voyelle ; le retour toujours annoncé à grands renforts médiatiques de la morale à l'École, etc. Tout cela sans que jamais une évaluation quelconque n'ait permis de vérifier non seulement la simple mise en place mais surtout l'efficacité de la « réforme ». Les cinq minutes de commentaires de satisfaction formulés par le ministre Luc Chatel lors de la publication de la dernière enquête PISA en décembre 2010 ont éclairé de façon significative l'intérêt porté au système éducatif français.

Aux recteurs et aux inspecteurs d'académie qui, en tant qu'acteurs politiques et fonctionnaires zélés, n'ont de cesse de dire au ministre que tout va bien chez eux et que les instructions ministérielles sont appliquées. Le gouvernement précédent a permis de mesurer localement l'empressement des recteurs qui n'ont guère eu d'états d'âme à réduire drastiquement les moyens humains et financiers tout en exigeant, par le biais de contrats d'objectifs absurdes et d'indicateurs qui n'en étaient pas, des résultats en termes de performance d'élèves. Là encore, sans prendre la

précaution de vérifier l'atteinte de ces résultats, moins encore d'en tirer les conséquences nécessaires.

Aux inspecteurs du premier et du second degré (IEN et IA-IPR), conscients des difficultés de mise en œuvre des orientations, mais en même temps convaincus souvent (à quelques exceptions près) de l'intérêt de l'orientation fixée et fidèles serviteurs. Trop éloignés du terrain dans les collèges et les lycées pour accompagner efficacement les enseignants, trop empreints de la culture de la « transmission des savoirs » et étrangers à la pédagogie et aux didactiques, les IA-IPR disciplinaires n'ont de cesse de prioriser leur matière sans se préoccuper réellement des élèves et de l'intérêt de l'interdisciplinarité. Installés dans leur circonscription, longtemps qualifiés de « barons », les inspecteurs du premier degré, à la fois inspecteurs et chefs d'établissement, bénéficient, quoi qu'ils en disent, d'une marge de manœuvre qui leur permet de mettre plus ou moins de zèle dans telle ou telle orientation en fonction de leurs priorités et de leurs compétences et donc de la faire appliquer.

Aux chefs d'établissement qui réclament à cor et à cris des moyens et de l'autonomie. Le problème est que les marges de manœuvre dont ils disposent servent davantage à assurer la tranquillité avec les enseignants qu'à améliorer la réussite des élèves. Il n'est que de voir l'organisation des classes et des emplois du temps pour constater que peu de classes sont réellement hétérogènes alors que toutes les études en montrent l'intérêt, que les emplois du temps libèrent les enseignants plus que les élèves, ce qui limite d'autant le travail d'équipe pourtant indispensable, que ce sont les élèves et non les professeurs qui changent de salle à chaque cours occasionnant toutes les perturbations et réductions de temps de travail que l'on connaît. Curieusement par ailleurs, l'enquête PISA nous apprend que la France est le seul pays à refuser le travail d'analyse sur les différences de performances des élèves en fonction de l'établissement fréquenté : « *Surmonter le milieu social : L'égalité des chances dans l'apprentissage et l'équité du rendement de l'apprentissage (Volume II)* ».

Aux universitaires français que le seul mot de « pédagogie » heurte au plus haut point. Les doctorats de pédagogie existent dans de nombreux pays, pas en France. Un universitaire est noté en fonction de ses recherches de « savoir savant », il sera mal perçu s'il s'intéresse à la didactique de sa discipline dans les classes. Et ils sont rares les travaux qui cherchent à voir comment les élèves de maternelle appréhendent le concept de quantité, comment on pourrait faire acquérir intelligemment davantage de vocabulaire à l'école primaire, comment les élèves de 7 ans, 10 ans, 13 ans se représentent les concepts scientifiques qu'on cherche à leur enseigner, comment ils se représentent le quartier qu'ils fréquentent et l'espace qui les entoure, comment on peut les aider à mieux comprendre les textes qu'on leur donne à lire. Rares et plus rarement encore repris dans des manuels scolaires peu novateurs en général.

Aux enseignants et à leurs syndicats pour qui le slogan est « *donnez-nous plus de moyens, après on verra* ». Pour eux aussi, et malgré ce qu'ils en disent, la marge de manœuvre est grande et chacun enseigne selon ses convictions et sa personnalité. L'absence de formation réellement professionnelle - plus marquée encore ces dernières années - fait que les enseignants reproduisent le plus souvent les modèles pédagogiques qu'ils ont vécus étant élèves et qui leur ont réussi, c'est-à-dire essentiellement le modèle transmissif, plus tranquille et plus rassurant. Attitude plus marquée dans le second degré que dans le premier où la prise en charge de tous les élèves de la classe est une constante historique. Quant aux résultats des élèves, dans la mesure où, quelles que soient la pratique et les démarches pédagogiques utilisées il y a une tranche qui réussit, rien ne saurait justifier une réelle remise en question.

Aux élus qui, pour la plupart, ont le souci d'instaurer une politique éducative et de chercher un « retour sur investissement » et dont les intérêts sont autant électoralistes que de bienfait aux enfants. Si de l'argent est dépensé, ce n'est pas toujours pour améliorer la réussite de tous. Les sociologues ont montré à maintes reprises que toute innovation renforce les inégalités parce que les bons élèves tirent toujours davantage de profit que les autres. Et les dispositifs de réussite éducative (DRE) ont mis en avant le fait qu'il était bien difficile de monter un projet ciblé sur les seuls enfants de milieu défavorisé. La récente réforme sur les rythmes scolaires confirme, s'il en était besoin, cette idée dans la mesure où ce sont d'abord les frais supplémentaires qui ont été mis en avant et non l'intérêt des élèves. >

> **Aux parents** installés dans une société individualiste qui les conduit à privilégier leur enfant au détriment de la collectivité et les incite à déroger à la carte scolaire sous les prétextes les plus divers et simplement pour éviter à leur progéniture un établissement « mal fréquenté ». Des parents qui continuent à réclamer des devoirs à la maison ainsi que des notes, des moyennes et des classements alors que toutes les études renvoient à l'absurdité et à l'iniquité de ce fonctionnement.

Aux médias, même les plus sérieux, qui consacrent infiniment plus de temps à parler de politique et d'économie que de l'Ecole. Les résultats de l'enquête PISA 2009 ont fait l'objet d'un flash de quelques minutes le jour même de leur publication alors que tous les journalistes présents ont reçu l'ensemble des 5 volumes d'analyse (certes en anglais). Et la réforme des rythmes scolaires a été tellement controversée que tous s'y sont opposés, y compris les parents. Aux médias aussi parce que les seules informations qu'ils donnent ne visent qu'à discréditer le système éducatif et à dénoncer la violence des jeunes.

Aux élèves eux-mêmes qui tolèrent sans sourciller les propos ironiques, parfois malveillants, tenus à leur encontre ou à celui de leurs camarades, un rythme de travail qu'aucun salarié n'accepterait sans en référer à son représentant syndical, les injustices, etc. À ceux qui rencontrent des difficultés, de réagir souvent par la passivité, parfois par la violence, sans réclamer ce que tout enseignant devrait leur apporter, c'est-à-dire l'aide nécessaire à un minimum de réussite.

On le voit, les griefs sont nombreux et multiples, peut-être discutables, mais la liste n'est pas exhaustive. Tous expliquent néanmoins en partie pourquoi notre Ecole va mal. Pour reprendre une fois de plus l'analyse de PISA, il est symptomatique de constater que nos élèves français se caractérisent par une absence de réponse aux questions posées en cas d'incertitude, montrant par là leur crainte de commettre « une faute », et par un sentiment de bien-être dans l'établissement bien moindre que pour les élèves des autres pays de l'OCDE.

Que conviendrait-il de faire ?

Lorsque la question est posée, quel que soit le statut de la personne interrogée, chacun a sa réponse - simple en général. Or, le problème de l'École étant un problème complexe, la réponse ne peut être simple car elle serait forcément simpliste et incomplète.

Les réponses apportées ici seront elles aussi forcément incomplètes

Le gouvernement, le ministre, les députés et les sénateurs ont construit et voté la loi de Refondation de l'Ecole. Le ministre a bien pris le temps de consulter et de discuter avec tous les acteurs. Il a largement communiqué sur l'aménagement des rythmes scolaires et la semaine de 4 jours ½, ce qui a eu pour effet de provoquer l'avalanche de récriminations que l'on connaît. Le projet de loi a néanmoins été voté en quelques jours par moins de soixante députés et a déclenché moins de passion que le texte sur le mariage pour tous. Cela en dit long sur l'intérêt de nos élus vis-à-vis d'une loi fondatrice qui engage l'avenir de la population et de notre jeunesse. Le ministre et ses collaborateurs doivent à présent tout mettre en œuvre pour concrétiser au moyen de décrets et de circulaires les orientations de cette loi. Il ne suffit pas d'imposer la semaine de 4 jours ½ pour améliorer les conditions de travail des élèves, encore faut-il réfléchir à l'organisation de l'année entière ; il ne suffit pas de réinstaurer la morale (même laïque) à l'École, encore faut-il créer les conditions de pratique de classe pour privilégier la collaboration et la solidarité au sein d'une classe par rapport à la compétition que l'on peut vivre ailleurs et plus tard ; il faudra revoir les programmes pour qu'ils relèvent moins des lobbies disciplinaires et qu'ils visent plus la construction du jeune ; revoir les évaluations pour qu'elles soient plus intelligentes ; revoir la formation des enseignants et des cadres de l'Éducation pour que tous deviennent de vrais professionnels (à l'image des médecins). Mais il faudra surtout que tous les responsables politiques, pas seulement le ministre de l'Éducation nationale, s'emparent du projet de refondation de l'École et sachent expliquer l'intérêt des orientations choisies.

Les médias doivent eux aussi s'emparer de ce projet et cesser d'en souligner les failles. Certes, dénoncer est plus vendeur qu'approuver, mais les parents et les jeunes sauront se rallier à un projet s'ils en comprennent les finalités et les avantages. Les choses iront mieux lorsque les journalistes prendront le temps et la peine de faire régulièrement part des analyses et des réflexions portées sur notre système éducatif. La télévision et la radio publiques doivent montrer l'exemple dans ce domaine. François Mitterrand avait voulu et obtenu une fiction sur l'École avec l'acteur

Gérard Klein. A quand une émission hebdomadaire, à une heure de grande écoute, qui chercherait à répondre objectivement aux questions de l'École depuis la maternelle jusqu'à l'université ? Cela éviterait les échanges aussi stériles que succincts sur la méthode globale de lecture, la dictée ou les devoirs à la maison. Les sujets ne manqueraient pas et donneraient la possibilité à de vrais chercheurs de faire connaître leurs réflexions et leurs résultats.

Les recteurs, leurs collaborateurs que sont les DASEN et les inspecteurs doivent jouer pleinement leur rôle d'acteurs locaux au service d'une politique nationale. Chaque académie, chaque bassin d'emploi, chaque circonscription, chaque commune, chaque établissement scolaire est différent. Une bonne connaissance du terrain doit permettre d'adapter localement tout en prenant résolument en compte les priorités nationales. Les choses iront mieux lorsque les recteurs seront capables de bâtir un vrai projet académique, avec des objectifs réalistes et des résultats attendus (autres que les seuls résultats au Bac par exemple), impliquant un plan de travail académique pour l'ensemble de leurs collaborateurs. Elles iront mieux également lorsqu'ils auront moins le souci de leur carrière personnelle et plus la réussite des élèves dont ils sont directement responsables en leur qualité de fonctionnaires d'autorité. Et il appartiendra aux inspecteurs de tout faire pour mettre en œuvre, sur leur territoire, dans le respect de leurs compétences et en collaboration avec les acteurs locaux, ce projet académique qu'ils auront aidé à construire.

Les élus ont eux aussi le devoir de relayer la politique éducative nationale. Ils élaborent et votent les lois, ils ont la possibilité en maintes circonstances de s'exprimer. Le projet académique fixé par le recteur et expliqué en CDEN doit s'imposer à tous. Certes, il est arrivé par le passé que des réformes (ou priorités) soient apparues sans concertation et qu'elles aient contraint les élus locaux à investir dans du matériel sans être sûrs qu'il soit utilisé à bon escient par les enseignants ; à l'inverse, certaines collectivités locales investissent parfois dans du matériel sophistiqué sans s'assurer que cela correspond au projet de l'établissement. Il serait temps que l'articulation entre l'Éducation nationale et les collectivités fonctionne dans l'intérêt des jeunes.

Les universitaires, les formateurs et les enseignants doivent reconsidérer des pratiques installées depuis trop longtemps dans notre pays et savoir que la pédagogie n'est pas simple répétition, que la différence est grande entre enseigner et faire apprendre, que toute classe est hétérogène et que le véritable professionnalisme des enseignants tient à la capacité de gérer une classe entière et de faire progresser chacun des élèves de la classe. Le référentiel de compétences des enseignants doit constituer l'objectif prioritaire de toute action de formation. Les professeurs de tous niveaux doivent comprendre que leur travail est récompensé par le retour qu'ils obtiennent des bons élèves de leur classe mais qu'ils sont également payés pour faire progresser les autres.

Les parents devraient se préoccuper de la communauté scolaire tout autant que de leurs propres enfants. Les élèves apprennent mieux quand ils se trouvent dans un milieu hétérogène et tous seraient largement gagnants si les bons élèves se mettaient à aider de temps à autre leurs camarades en difficulté, car c'est une chose d'assimiler une notion, c'en est une autre d'être amené à expliquer sa façon de comprendre. Les parents devraient admettre aussi que la notation et les devoirs à la maison constituent de profondes injustices et que ces injustices entraînent souvent les phénomènes de violence que l'on connaît.

En conclusion

Antoine Prost terminait son article du *Monde* en soulignant qu'il y avait urgence et que nous avions « *un vrai problème de pédagogie* ». Les universitaires et la Société des Agrégés ont trop longtemps dénigré la pédagogie, mettant en avant les quelques dérives constatées dans les IUFM qu'ils n'ont jamais aidé à faire fonctionner en véritables instituts universitaires. Il est à espérer qu'ils sauront prendre la mesure de leurs erreurs et s'inspirer des systèmes éducatifs étrangers qui obtiennent des résultats satisfaisants ou qui ont réalisé des progrès notables. Les analyses de PISA donnent des pistes que plusieurs pays ont résolument suivies à la satisfaction de tous. Certes, cela réclame du temps. On peut changer des programmes, écrire une nouvelle directive en quelques semaines, il faut du temps pour que ces directives soient réellement appliquées, il faut des années pour modifier un état d'esprit. On ne changera pas des pratiques pédagogiques avec des circulaires, il faudra de la formation et de la force de conviction à tous les niveaux. Mais les pays où les résultats sont bons sont ceux qui ont su instaurer un projet politique partagé non seulement par l'ensemble de la communauté éducative mais aussi par la population toute entière. ■

Devoir d'inventaire : la fabrique de l'élite

L'École fonctionne selon deux principes républicains qui nous ont servi de référence tout au long du XXe siècle et auxquels les « forces progressistes » ont très largement adhéré.

Le premier principe

C'est celui d'une École qui sert d'ascenseur social : chacun doit pouvoir trouver sa place dans la société en fonction de son seul mérite, mettant ainsi fin aux privilèges de la naissance. Cet idéal fait de la réussite scolaire le principal but à atteindre et transforme ainsi l'école en machine à fabriquer des élites…

Le second principe

C'est celui d'une École qui, au nom de l'égalité de tous les citoyens, ne doit faire aucune distinction entre les élèves et donc proposer à tous le même objectif de réussite maximale, en considérant a priori que chacun peut parvenir à faire partie de cette élite.

Ainsi, nous avons cru construire un système éducatif fondé sur les valeurs essentielles d'égalité et de promotion sociale, où chacun aurait dû trouver sa place dans la société seulement par son travail et son mérite !

Et cette obsession de la réussite scolaire, nous l'avons tous portée avec la conviction que c'était une condition essentielle pour que l'Ecole remplisse sa mission. Nous en avions fait un dogme d'autant moins contestable qu'il s'appuyait à la fois sur la culture de l'institution scolaire et sur les attentes de la société :

- l'institution scolaire est construite de manière pyramidale sur le culte du savoir dont les grands prêtres sont les professeurs agrégés et les inspecteurs généraux ;
- la société a des attentes très fortes vis-à-vis de l'École, qu'il s'agisse des classes moyennes et défavorisées pour lesquelles c'est le seul espoir de promotion, ou des classes supérieures qui connaissent les codes pour que leur progéniture bénéficie des filières d'excellence.

Bien sûr, il y a eu quelques tentatives pour freiner les effets dévastateurs de cette compétition scolaire. On a voulu abolir les classements, remplacer les notes par des lettres, supprimer les devoirs à la maison, valoriser la coopération et le travail collectif, introduire la notion de cycle, etc… mais ces initiatives, même quand elles ont été mises en œuvre, sont restées sans effet notable sur un système frappé par la « constante macabre ».

Dès la maternelle il faut être scolairement performant, et, au CP, savoir lire à Noël est un prédicteur évident d'un cursus scolaire « normal » qui conduira la moitié des élèves à la fin du collège sans avoir redoublé. L'autre moitié, incapable de suivre le rythme, aura redoublé au moins une fois, le plus souvent sans aucun effet positif autre que celui de ne pas avoir freiné l'avancée des meilleurs ! Et il faut bien dire que nous avons fait preuve de tolérance coupable devant ce gâchis et cédé trop facilement à l'accusation de *« laxisme de celui qui laisse passer dans la classe supérieure un élève qui n'a pas le niveau »*.

> © Pascal Lebrun

Et plus encore qu'à l'École, c'est au collège que le redoublement sévit, dans une institution dont la monovalence des maîtres traduit parfaitement le caractère élitiste en privilégiant le savoir disciplinaire au détriment des élèves qui ne peuvent y accéder…

Alors que toutes les réformes entreprises au cours des dernières décennies ont affirmé qu'elles visaient à améliorer la réussite de « tous les élèves », il faut bien reconnaître que le caractère élitiste de l'École s'est renforcé avec un déterminisme social massif. Et les inspecteurs de l'Éducation nationale sont trop fortement investis dans le fonctionnement du système éducatif pour ne pas reconnaître qu'ils ont une part de responsabilité dans cette dérive qu'ils ont sans doute sous-estimée et contre laquelle ils n'ont pas su lutter de manière efficace.

Face à ce constat qui doit nous interpeller, il nous faut observer lucidement nos pratiques pour identifier les éléments sur lesquels il est possible d'agir afin que l'Ecole puisse jouer réellement son rôle de réduction des inégalités sociales.

Si les propositions qui sont faites dans le cadre du projet de refondation de l'Ecole vont globalement dans ce sens, trois pistes devraient être privilégiées :

- fixer comme objectif prioritaire à chaque enseignant d'école et de collège la réduction des différences de niveau entre les élèves en utilisant pleinement les moyens pédagogiques existants (coopération, entraide, travail collectif, aide personnalisée…) ;
- supprimer les dispositifs qui renforcent les inégalités ou qui ont fait preuve de leur nocivité (redoublement, travail à la maison, programmes trop ambitieux, évaluations normatives…) ;
- mettre en place, à l'école comme au collège, un vrai travail d'équipe des maîtres car, pour prendre en charge cet objectif de réduction des inégalités, le maître unique dans une classe primaire est aussi peu efficace que la multitude des professeurs qui interviennent dans une classe de collège.

Ces trois axes se déclinent au niveau de l'évaluation des enseignants par des pratiques d'inspection orientées principalement vers le travail d'équipe des maîtres et sur l'objectif de réduction des inégalités.

Mais alors que la compétition fait rage dans un environnement social et économique de plus en plus impitoyable, il ne faudra pas sous-estimer les obstacles à une telle transformation copernicienne de l'École quand une simple modification des rythmes scolaires, faisant l'objet d'un large accord de principe, rencontre autant d'oppositions dans sa mise en œuvre ! ■

L'IEN et l'intercommunalité

L'IEN et le maire

Les relations de l'IEN avec le maire ou son représentant s'inscrivent dans le cadre des relations Etat-commune : elles sont fortement balisées, inscrites dans le marbre réglementaire et l'histoire de l'École républicaine. Il suffit de penser aux compétences obligatoires, liées à la propriété communale des locaux des écoles publiques, à la création et la rémunération des agents territoriaux des écoles maternelles (ATSEM), au moins un par école, ou encore à l'inscription des élèves soumis à l'obligation scolaire. En ce qui concerne les dépenses facultatives, la restauration et les activités périscolaires sont particulièrement identifiées. Sur tous ces dossiers et bien d'autres, l'IEN est amené à rencontrer régulièrement les services municipaux et les élus pour conseiller, réguler, parfois aussi rappeler le cadre réglementaire ou même alerter sur des dysfonctionnements notoires (sécurité...).

Les compétences intercommunales

Les contacts avec les structures intercommunales : SIVU, SIVOM, communautés de communes ... sont, eux, nettement moins fréquents. Et pourtant, lorsqu'il s'agit de revoir un circuit de transport scolaire, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes, leur rôle est déterminant. Il en est de même du fonctionnement des équipements sportifs et culturels. Certaines communes ont également délégué des compétences dans le domaine de l'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. De nombreux exemples probants existent, concernant la mutualisation de la maintenance du parc informatique ou encore, précisément, la gestion de la restauration scolaire et des activités périscolaires.

L'action culturelle

Plus récemment, le comité de consultation sur l'éducation artistique et culturelle, installé fin novembre 2012 par la ministre de la Culture, a préconisé, dans son rapport remis en février 2013, de privilégier une approche territoriale de l'Éducation artistique et culturelle en s'appuyant sur les ressources locales, des projets de territoires, et en donnant une priorité à l'action en milieu rural et dans les quartiers défavorisés.

Les liens avec le réseau pédagogique École-Collège

L'action de l'IEN peut, dans ce cas, trouver une légitimité pour proposer, fédérer mais aussi articuler l'action éducative à celle de l'école, du temps scolaire et des apprentissages comme l'y invitent les Projets éducatifs territoriaux (PEDT). Lorsque cette communauté de communes recoupe un secteur de collège, le lien avec le projet du réseau pédagogique prend alors tout son sens. Pour autant, à la faveur de ce développement, on touche rapidement aux limites humaines et à l'efficacité tout simplement, malgré la bonne volonté !, de l'IEN, homme ou femme « à tout faire ». En éducation prioritaire, chaque réseau bénéficie d'un professeur-référent, déchargé, qui prend des contacts avec les partenaires éducatifs, assure l'interface avec l'équipe de circonscription, organise des réunions de travail nécessaires à la mise en œuvre des actions définies conjointement.

Un directeur coordonnateur

Au moment où il est question de valoriser les fonctions de directeur d'école, ne serait-il pas souhaitable et même nécessaire de disposer dans chaque secteur de collège de cet équivalent ? Selon les configurations et les missions déléguées, celui-ci pourrait être un interlocuteur, au quotidien, des services intercommunaux, des écoles et du collège. Les élus des intercommunalités n'ont-ils pas demandé à ce que l'un de leurs représentants siège à l'avenir, dans chaque conseil d'école, ainsi que l'envisage le projet de loi d'orientation et de programmation ? Un directeur d'école, reconnu, déchargé ou indemnisé, permettrait ainsi d'assurer un lien fonctionnel plus étroit avec ces services publics afin de conforter la mise en œuvre des projets de territoire. Il s'agit, en tout cas, d'une proposition à débattre... ■

PROTECTION + ACCOMPAGNEMENT = OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION

La bonne opération pour + de sérénité

www.autonome-solidarite.fr

www.maif.fr/offreeducation

AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE ASL

MAIF ASSUREUR MILITANT.

LA FABRIQUE DU DESIGN : +33 1 82 53 60 60 © PHOTOS : Fotolia , Getty Images - Octobre 2012

Pour que nous soyons plus nombreux à avoir « Envie d'agir* » !

Osons, d'emblée, l'affirmer sans ambages : un tel choix n'est pas anodin.

On ne saurait voir là, de notre part, une quelconque flagornerie à l'égard du ministre concerné, au demeurant plutôt sympathique, c'est beaucoup trop tard, et pour lui, et pour nous.

Cependant, si notre propos s'adresse à tous nos amis militants du SI.EN-UNSA Éducation, ce sont, à travers l'ensemble des syndiqués, les plus jeunes de nos collègues qui constituent notre « cible prioritaire ».Il s'agit de tous ceux qui entrent jeunes dans le métier d'inspecteur et qui voient s'ouvrir devant eux la perspective d'une seconde carrière appelée à durer 20, 25, voire 30 ans ou plus avec des risques prévisibles d'essoufflement.

C'est à eux que nous souhaitons nous adresser en premier, pour leur donner envie de s'engager, de participer activement à la vie syndicale en adhérant, en militant, voire en acceptant des responsabilités au plan académique ou au plan national.

Pour cela, ils doivent savoir mettre à profit les opportunités offertes par la perspective de notre prochain congrès national et ne pas hésiter, le moment venu, à présenter leur candidature.

Pourquoi ?

Parce que nous avons tous des intérêts à défendre

C'est bien de faire confiance au **SI.EN-UNSA Éducation** à l'occasion des élections professionnelles, cela permet d'accroître sa représentativité. Mais, malgré son importance, ce vote ne saurait suffire. Si, aux diverses étapes de notre parcours professionnel, nous avons besoin de l'intervention du syndicat, ce dernier a, en retour, besoin de notre engagement pour vivre. Il ne saurait demeurer, éternellement, une entité abstraite externe. Pour que le syndicat fonctionne, il faut qu'agissent en son sein, à tous les échelons, des hommes et des femmes de bonne volonté qui ont accepté de prendre en charge les revendications et la défense des intérêts individuels et collectifs de leurs collègues adhérents. Pour que leur action soit efficace, il faut que ces militants engagés puissent s'appuyer sur une base forte, la plus large possible, participant activement à la vie syndicale. L'organisation syndicale tire sa force de la masse de ses adhérents, mais aussi de la qualité de la détermination et de l'engagement de chacun d'eux.

Parce que nous voulons aller plus loin ensemble

C'est précisément la question de l'engagement qui fait hésiter à franchir le pas. L'engagement militant contribue au renforcement de la démocratie. S'engager, c'est participer au débat d'idées, c'est intégrer la culture du fonctionnement collectif, c'est-à-dire privilégier, en toute circonstance, une approche collective des problèmes et de leurs solutions. S'engager, enfin, c'est contribuer à la défense du Service public d'Éducation. *Voter, adhérer, militer, aller plus loin pour marquer son réel engagement dans la vie syndicale - notamment en acceptant d'exercer un mandat syndical…*

C'est le moment !

Pour accroître sa participation à la vie syndicale

Notre prochain congrès se tiendra les 1er et 2 octobre 2013. C'est une occasion à ne pas manquer !

Les mois qui le précèdent constituent un moment privilégié de réflexion et d'échanges à l'intérieur du syndicat. Vous ne manquerez pas d'être sollicités le moment venu. Si vous avez des choses à dire, n'hésitez pas à apporter votre contribution ! Plus le débat d'idées sera riche, plus la ligne adoptée par le congrès sera forte ! C'est elle qui guidera notre action collective au cours des années à venir. Le congrès, c'est aussi, à tous les niveaux, le temps des élections aux diverses instances qui constituent l'exécutif syndical. Il y a appel à candidatures, ne laissez pas passer l'occasion, proposez votre candidature ! Même si les temps demeurent difficiles, la période qui va s'ouvrir pourrait apporter de belles satisfactions à ceux ou celles qui voudraient accroître leur engagement dans l'action syndicale.

Les nouveaux élus prendront leurs fonctions à un moment où le dialogue avec nos interlocuteurs ministériels, engagés dans la **refondation de l'École**, est plutôt positif. Ils bénéficieront d'une écoute attentive et auront le plaisir d'être considérés ce qui demeure, certes, une satisfaction toute morale. Pour le matériel, il faudra peut-être savoir attendre. Mais, en étant raisonnablement réalistes, on peut espérer qu'à moyen terme il finisse par y avoir, selon l'expression consacrée, « du grain à moudre ».

Alors, la jubilation sera totale et l'enrichissement personnel complet !

Mais, pour espérer s'enrichir, il faut d'abord s'engager au service des autres. ■

(*) Chacun pourra apprécier le clin d'œil que constitue la référence au premier programme national de soutien à l'engagement et à l'initiative des jeunes de 11 à 30 ans, lancé au début des années 2000 par notre ministère, en direction de notre jeunesse en manque de repères citoyens.

Congrès national du SI.EN

1er et 2 octobre 2013 FIAP Jean Monnet

30 RUE CABANIS • 75014 PARIS

THÈME

Refondation du corps d'encadrement de l'Éducation nationale

PROGRAMME

30 septembre après-midi

Dépouillement des votes pour l'élection au Bureau national
Élection du nouveau secrétaire général

1er octobre

Séances plénières le matin
Commissions l'après-midi

2 octobre matin

Présentation et **validation des motions des commissions**
Votes des motions

2 octobre après-midi

Travail avec les responsables académiques

RÉFLEXIONS SUR LE THÈME

Nous sommes face à la nécessité d'une refondation

Il faut donc revoir le problème de la refondation de l'encadrement :

- l'inspection n'est qu'un aspect de l'encadrement ;
- la question du pilotage est posée ;
- l'inspection individuelle est nécessaire ;
- le pilotage ne s'envisage qu'en matière de moyens, pas de résultats (ou de buts à atteindre) ;
- travailler sur les contrats d'objectifs ;
- la formation des enseignants doit être aussi posée.

Quelle articulation entre l'inspection et la direction ?

Tout le monde reconnaît la nécessité de revoir le problème de l'orientation, mais personne dans le second degré n'est au clair. Dans le 1er degré, la question de l'orientation ne se pose que pour les élèves en difficulté.
Les IEN sont à la fois inspecteurs et chefs d'établissement. Personne n'a voulu s'engager sur le statut de l'IEN et sur celui du directeur d'école. Il est impossible à l'IEN d'assurer correctement ces deux missions. Il faut ré-interroger les orientations du rapport Pair.
Notre système éducatif présente une juxtaposition de trois types d'inspecteurs qui ne se connaissent pas alors que leurs préoccupations sont les mêmes. Nous sommes dans un ensemble complexe, face à une situation extrême et à une opportunité tout aussi extrême.
Nous avons un espace qui peut nous réconcilier avec nous-mêmes. Il nous faut nous engager dans cette dynamique de refondation de l'encadrement pour une refondation de l'École.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

► Appel à candidature

Conformément aux articles 7 des Statuts et du Règlement intérieur du **SI.EN-UNSA Education**, *« les membres du Bureau national en activité sont renouvelables par moitié, tous les trois ans, à l'occasion du congrès. »*

Rappel de la composition du Bureau national

- Secteur Premier degré : **10**
- Secteur Enseignement du second degré technologique et professionnel : **6**
- Secteur Information et Orientation : **2**
- Représentant des retraités : **1**

Les déclarations de candidature et les professions de foi correspondantes (3000 caractères maximum) sont à adresser **avant le 20 juin 2013** au SI.EN, 23 rue Lalande, 75014 PARIS.
*(Envoi par courriel **sien@unsa-education.org** doublé d'un acheminement par courrier)*

Sièges à pourvoir

- Secteur Premier degré : **5 sièges**
  Sièges actuellement occupés par : Jacky COURTAIS - Daniel GAUCHON - Marthe LEVEQUE Jean-Pierre MARTIN - Patrick ROUMAGNAC
- Secteur Enseignement du 2nd degré général, technologique et professionnel : **3 sièges**
  Sièges actuellement occupés par : Christian BARTHES Jean-Marie CORNUEY - Régis DECOFOUR
- Secteur Information et Orientation : **2 sièges**
  1 siège actuellement occupé par Yvette DESTOT
- Représentant des retraités : **1 siège**
  Siège actuellement occupé par Jean-Claude QUEMIN

Académie de Lille

Réponses du secrétaire général du SI.EN, Patrick Roumagnac, suite à une réunion syndicale tenue dans le Pas-de-Calais

Extrait des réponses du Secrétaire général aux questions posées lors du compte rendu de l'audience syndicale du 25 mars 2013 auprès du DASEN Nord, par H. DUFOUR - RD.

Une « prime » pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ?

Cette question peut constituer une entrée à explorer et nous l'évoquerons lors de la première rencontre de l'agenda social programmée le 22 avril. Cela nous permettra, d'ici là, de mieux cerner la question et de fixer à la fois l'argumentation et les objectifs à atteindre.

*Pour ce qui est de la prise en compte du **dispositif ECLAIR** et l'attribution d'une prime spécifique pour les IEN concernés, les perspectives existent toujours et nous en avons encore parlé récemment au cabinet, mais rien ne peut être envisagé dans l'exercice en cours (2012-2013). Si nous obtenons satisfaction (et pour l'instant je rappelle que nous sommes les seuls à porter clairement cette position), la prime prévue serait activée pour le prochain exercice (2013-2014). Une précision : nous nous refusons à limiter notre revendication aux seuls IEN ayant dans leur circonscription un secteur ECLAIR mais revendiquons que cette mesure concerne simultanément tous les secteurs de l'éducation prioritaire dans lesquels d'autres personnels d'encadrement (les chefs d'établissement) perçoivent une prime spécifique.*

*Pour ce qui est du **remboursement des frais de déplacement**, le rôle du national ne pourra se situer qu'en soutien d'une action mise en place à l'échelon départemental ou académique. Je suis tout à fait d'accord pour considérer qu'il est inacceptable de faire attendre les IEN pour rembourser les frais qu'ils ont engagés, mais il faut, à partir de là, déterminer le type d'action (de réaction) envisageable. En clair, ceci signifie qu'il faut déterminer la nature des mots d'ordre syndicaux susceptibles d'être suivis si nous les mettons en place...*

J'ai bien lu le courrier envoyé au DASEN suite à la rencontre avec le recteur. Le national protestera fermement contre les déclarations pour le moins discutables du recteur. Pour donner la base la plus solide possible à cette protestation, nous aurions besoin d'éléments précis sur le prononcé du recteur. Si des notes ont été prises, le national est preneur !

La fatigue est grande chez tous les inspecteurs et il est légitime que l'attente se teinte d'impatience... Il faut aussi faire preuve d'un certain réalisme : les évolutions dans les relations avec le ministère sont sensibles et méritent d'être saluées. Cette évolution rend du reste encore plus inacceptables les positions de certains recteurs ou DASEN. Il n'en demeure pas moins que nous obtenons de réelles avancées et que les engagements pris par le ministère en matière de négociations ont été jusqu'alors tenus. Il est cependant évident que les concrétisations sont fortement espérées et que nous devons nous mobiliser pour que le ministère entre au plus vite dans une phase de réalisation. Il ne faut pas nous leurrer : les bonnes paroles que nous avons entendues jusqu'alors devront passer, pour certaines d'entre elles, au filtre des financements et, dans le contexte économique global, rien n'est gagné par avance tant qu'il n'y a pas eu validation par les responsables des budgets. Il serait optimiste, trop sans doute, de penser que nous n'aurons pas à nous mobiliser pour tendre vers la réalisation des aspirations que nous portons. Quand je dis « se mobiliser », j'entends - bien sûr - qu'il ne peut être exclu que nous ayons à engager des actions de protestation si nous

n'obtenons pas des perspectives et des évolutions à hauteur de ce qu'il nous semble légitime d'exiger pour la revalorisation de nos carrières et l'amélioration de nos conditions de travail.

Compte rendu de l'audience auprès du DASEN Nord le 25 mars 2013

Désignation des IEN

Commissions, missions ...

Nous demandons de la transparence et une part d'initiative des IEN. Le DASEN souhaite que chaque IEN puisse être équitablement sollicité et veille à la charge respective de chacun.

Gestion de la carte scolaire

Nous demandons plus d'informations départementales. Le DASEN convient que des « données utiles » permettraient une meilleure lisibilité par chaque IEN sous réserve que l'usage de ces données ne modifie pas la logique de la gestion qualitative et différenciée de la carte scolaire.

PES et postes protégés

Nous regrettons vivement l'absence de concertation. L'argument d'urgence présenté, doublé de la complexité de la « lisibilité » administrative de certains postes empêchant l'IEN d'être au clair sur toutes les situations a un peu vacillé... Les arbitrages de quelques cas sensibles signalés par divers IEN sont en cours.

M2

Contractuels admissibles en juin 2013 avec 1/3 de temps en classe dès septembre 2013

Nous attirons l'attention du DASEN sur l'affectation de ces débutants sur les décharges de direction avec le risque de surcharge de travail pour les directeurs et les multiples contraintes qui découleront de leur statut.

Postes à profil

Nous reprenons un débat débuté en conseil d'IEN et insistons sur l'iniquité d'une commission pour les personnes déjà en poste ; nous faisons observer l'absence de textes, l'absence de définition de l'objet de ces entretiens et de leurs modalités. Le DASEN précise que l'adaptation au poste est évoquée dans un document de 2008-09 pour l'éducation prioritaire et, plus récemment, pour les « maîtres supplémentaires ». Il avance que l'entretien a une vertu principale qui est de présenter le profil des postes à chaque candidat.

- Remarque 1 : l'extrapolation aux directeurs et conseillers pédagogiques n'est pas justifiée pour autant ;
- Remarque 2 : nous imaginons un poste sollicité par 14 personnes ;
- Remarque 3 : nous nous interrogeons sur ce qui peut différencier le profil de conseiller pédagogique d'une circonscription à une autre... si ce n'est l'attente spécifique d'un IEN). Le DASEN indique qu'il évaluera le bien-fondé de ces commissions au regard de l'efficacité de ce fonctionnement.

Gouvernance académique

Nous faisons observer que le récent courrier académique sur les FIL est adressé aux principaux chargés d'organiser la liaison École/Collège - sans aucune mention de l'IEN. Le DASEN nous répond que, tout comme son homologue du Pas-de-Calais, il est très attentif à la place du premier degré dans la politique académique.

Contractualisation

Le DASEN indique qu'il ne conteste pas un seul des points que notre courrier (au recteur) aborde en matière de rigueur méthodologique. Cette contractualisation est présentée comme un rapport fonctionnel. Nous objectons que les données brutes, déjà incertaines, perdent vite leur sens dans des structures plus petites ; que les données chiffrées des évaluations sont contestées, mais que la DEPP renvoie des indicateurs académiques très précis dont pourrait s'inspirer la politique académique. Nous faisons observer que l'aspiration institutionnelle à renforcer le « bien-être » de nos élèves s'accommode mal d'indicateurs quantitatifs tels qu'ils sont envisagés actuellement.

Enfin, nous faisons observer au DASEN que dans la charge actuelle de nos multiples sollicitations, les priorités de la mise en œuvre de la loi de programmation mobilisent les IEN, les équipes et les directeurs et qu'il nous paraît indispensable de ne pas surcharger le travail par une nouvelle exigence administrative. ■

E. JACQUIER - RA
R. LECLERCQ - RD
J.-J. CALMELET

Académie de Nantes

Réunion académique du 13 mars 2013

Réunion en présence de Patrick ROUMAGNAC, Secrétaire Général.

Participants : 10 IEN 1er degré, 2 IEN ET, 1 retraité.

Comptes rendus des travaux du BN et du conseil syndical

B. ACHDDOU et C. RAUX - BN du 15 février consacré à la préparation du congrès des 1er et 2 octobre 2013 à Paris « *Refonder l'encadrement pour refonder l'école* » : lieu, organisation, déroulement, thème.

Compte rendu de la rencontre avec le DGESCO, Monsieur DELAHAYE.

Préparation des prochains numéros de la revue syndicale.

Débat et perspectives autour du corps d'encadrement.

R.A : B. LEJOP : Conseil syndical du 5 décembre : *(cf. compte rendu dans le bulletin n° 127)* : évolution de la conception du conseil syndical qui devient davantage un lieu de réflexion et de propositions stratégiques. Les thèmes abordés concernaient les deux textes à débattre : « *Réflexions sur la refondation de l'école* » et « *Un grand corps d'encadrement pédagogique* » ainsi que l'avenir des ESPE et le rôle des IEN.

Parole au terrain

Tour de table des départements et des préoccupations du premier et du second degré

Le thème et l'organisation du séminaire des trois collèges d'inspecteurs du 20 mars, consacré au futur projet académique pensé autour de 4 valeurs, suscitent bien des réactions. A tous, la journée paraît, d'une part en décalage complet avec les urgences et les préoccupations des IEN et, d'autre part, traduire le fait que la concertation avec les IEN est inutile : la mise en place des ESPE n'est pas abordée. Les thèmes des ateliers paraissent très vagues et peu opérationnels.

Les IEN doivent-ils consacrer cette journée à alimenter le projet académique, dont le précédent n'a pas démontré une particulière opérationnalité ? Par ailleurs, cette forme de travail par ateliers autour de thèmes peu mobilisateurs ne nous apparaît pas de bon augure pour le changement souhaité.

Il est décidé d'interpeller par courrier le (nouveau) Recteur MAROIS à ce sujet.

Les préoccupations abordées concernent :

- la formation continue et la diminution du temps des animations pédagogiques ;
- les ESPE : le contenu de la future formation initiale (place de l'apprentissage de la lecture aujourd'hui absente dans certains départements) ; la concertation avec les IEN sur le bilan de la formation précédente ; le rôle qui sera demandé aux équipes de circonscription ;
- la mise en place très incertaine de la formation à distance ;
- la réforme des rythmes ;
- la gestion administrative avec le SIDEEP d'Angers ;
- la réforme immobilière et le relogement des IEN du 44 ;
- les frais de déplacement à la baisse ;
- les relations avec les DASEN ;
- l'accumulation des dossiers à traiter et l'atomisation des tâches, en particulier pour les IEN du second degré, le sentiment d'épuisement chez beaucoup d'IEN du 1er degré.

Le Secrétaire général revient sur cette question qui renvoie à celle du sens du métier et des conditions de son efficacité. Refonder l'école demande du temps et un « travail avec » les acteurs de l'École.

L'évolution vers un corps unique d'encadrement nécessitera de travailler en équipe, en particulier au sein des bassins, afin de partager des missions communes, de faciliter les porosités, de passer d'une logique statutaire à une logique de l'expérience.

Préoccupations corporatives

Le S.G apporte des informations concernant le cadre du nouvel agenda social des trois corps : IEN, chefs d'établissement, IA-IPR, fusionné en un seul.

Le régime des indemnités doit être revu pour tendre vers un régime unique.

Des discussions sont ouvertes pour favoriser un accès statutaire à la hors-échelle B et passer, en fin de classe normale, de l'indice 780 au 820.

Des relances ont été faites auprès du ministère pour attribuer la prime ECLAIR aux IEN co-responsables des réseaux ECLAIR, ainsi que pour le versement des indemnités CAPA-SH de 2011-2012 ; un nouveau courrier a été adressé au ministre, suite au dernier BN. Un tiers des académies a su trouver une réponse technique.

Préparation de l'audience auprès du Recteur

Le R.A. revient sur les points abordés au cours de la réunion qui pourraient appuyer la demande d'audience : séminaire des corps d'inspection, place accordée aux IEN dans les dossiers d'actualité (organisation de l'école, formation…), la place des IEN dans le projet académique, les conditions de fonctionnement au niveau matériel : équipement, relogement des circonscriptions, et humain : secrétariat des IEN, l'accumulation des tâches. ■

… Notre collègue
Francis Dupuit

Le 19 juin 2009, il fêtait son départ en retraite dans un théâtre trop petit pour accueillir tous ceux et celles qui voulaient le saluer et rendre hommage à son action, à sa gentillesse, à son humanisme, à sa grande culture, à sa générosité, à sa compétence, à son humour. Il avait refusé toute présence de la hiérarchie car il était attaché à la simplicité, à l'authenticité, mais, fidèle militant du SI.EN, il avait vivement souhaité que je vienne faire un « *discours sur l'École* »... et « *pas sur lui* ». Le 22 janvier 2013, il décédait brutalement chez lui alors qu'aucun signe ne pouvait le laisser présager et qu'il avait une quantité de projets avec son épouse Florence. Il avait 62 ans.

Ancien instituteur qui n'a jamais oublié son passé et ses racines modestes, passionné de pédagogie, il a beaucoup apporté aux enseignants avec lesquels il a travaillé, plutôt comme un ex-pair / expert attentif que comme un pilote, et à l'école publique qu'il a servie de manière exemplaire.

Ses avis toujours mesurés, réfléchis, ses interventions en réunions syndicales, ses articles dans le bulletin départemental, ses analyses des conditions de la réussite scolaire, ses contributions aux réflexions ont marqué notre département après avoir laissé des traces dans l'Aisne où il avait exercé en début de carrière.

Il est impossible d'évoquer sa mémoire sans faire référence à ses talents de compositeur, de musicien et de chanteur. Deux de ses chansons resteront dans nos mémoires. Elles nous ont fait si souvent rire à la fin des conseils d'inspecteurs et lors des moments conviviaux, et continueront longtemps à nous faire sourire. Imaginez 61 inspecteurs reprenant en chœur, devant les IA, une caricature de la « syllabique », composée en soutien au combat que j'avais mené contre le ministre de Robien et son b-a-ba en 2005. « *Si la bique lisait* », des paroles profondément pédagogiques sous forme de ritournelle : « *Un brave berger d'ennui - Dans sa bergerie - D'apprendre il se pique - A lire à sa bique…* ».

Viennent alors la question de « *l'âne qui nonnait* », « *la lettre qui n'a pas d'esprit* », la priorité au sens, « *les écarts types* » les statistiques et les évaluations qui conduisent au casse-pipe… « *Il changea de méthode - Pleins phares sur le code - Ratus rat Z en soutien - Travail biqu… otidien - Et la bique qui décoda mais n'accéda pas au sens… Pourtant les neurosciences* »

Et sur l'air de « *Voulez-vous danser grand-mère ?* », un texte tout aussi engagé que nous savions à peu près tous par cœur : « *Prêchez-vous la bonne grammaire, celle qui rend réactionnaire. Tout comme au bon vieux temps quand les pauvres étaient contents. Sur un air qui vous rappelle les coups de règle paternels. Taisez-vous. Je suis le Verbe, vils sujets en herbe* ».

Nous ne pourrons pas oublier Francis Dupuit. Que son épouse, Laurence, et toute sa famille reçoivent nos très sincères condoléances.

Pierre Frackowiak
Ancien membre du B.N.

Francis était aussi un caricaturiste de talent qui nous alimentait, chaque année, d'une carte de vœux témoignant d'une grande tendresse envers les enfants et que nous avons tous gardée très précieusement.

Être sociétaire CASDEN, c'est aussi voter pour participer aux décisions de votre banque coopérative

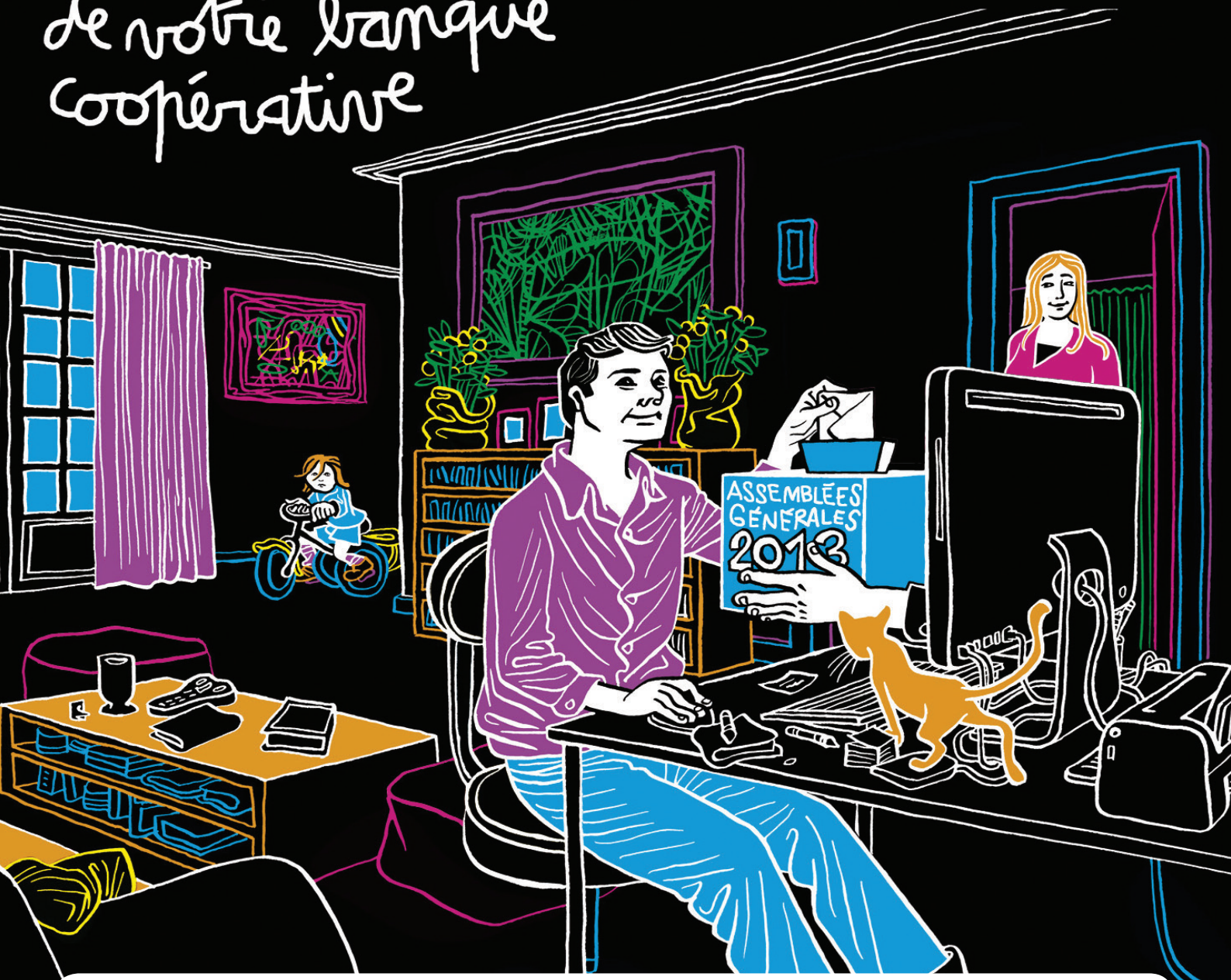

86 864321 84320//. -, 6 2) 2(-) 30 6/8) 2(,20 2,0 226) 2(03(63,2 (8432
/. 3(,2 . . ,6286 2 /0-6 ,2 (. ,60. 286 06 2 286 /8 /806/882 28626 2
/, 286 6/8 2(/8(2. , 80. 20//. -, 6 38 / 2 382 /

/3 62 /0-6 ,2) 2(
/ 2 0623,) 2 /6,20//. -, 6 228 /3 2 ., 86(/,) 2(21 (-2 -8-, (2

/62 28(82 3, 66 2 /620) 28 , 3 43 3
/3 ,26,/3 2 /) 286 86 3, /6,2 6 , 2() 2 /62

2 / 8) 8 /, 6/8 0/ . (- 286 ,2
/86 062 8/3 3 (appel non surtaxé)

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN Banque Populaire, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 91 Cours des Roches 77186 Noisiel.
Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - Illustration : Killoffer.